

AVIS DE MARCHE

NATURE DU MARCHE : Marché public de fournitures

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

Chargée de Mission Commande Publique

Boulevard Constant Colmay BP 4217

97500 Saint-Pierre

Téléphone : 05084112000 Télécopieur : 0508413950

DTAM-975@equipement-agriculture.gouv.fr

Adresse Internet (URL) : <http://www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr>

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

OBJET DU MARCHE

Objet du marché :

Remplacement des protections cathodiques sur le môle de la douane (quai Mimosa) dans le port de Saint Pierre

Type de marché de fournitures : Achat

Classification CPV : 31131200

Lieu de livraison : Quai Mimosa à Saint-Pierre 97500 Saint-Pierre et Miquelon

L'avis implique : un marché public

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

La fourniture et la pose des protections cathodiques sur le môle de la douane du port de Saint-Pierre et remplacement de celles existantes

Quantités :

40 anodes

Acceptation des variantes : Non

Prestations divisées en lots : Non

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :

* Origine du financement : Budget de l'Etat

* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;

* Les prix seront fermes ;

* Les comptes seront réglés sous la forme de décomptes ;

* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;

- soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation juridique - références requises :

* Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du CCP, à cet effet le candidat pourra utiliser les formulaires DC1 et DC2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr> (DAJ / Formulaires - Marchés publics) ;

* La forme juridique du candidat ;

* En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire

* Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché

* Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP seront exclus;

* Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus;

Capacité économique et financière - références requises :

* Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles

* Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par une attestation de l'assureur ;

* Des bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par l'acheteur.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

A - Expérience :

La présentation d'une liste des principales fournitures livrées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette présentation pourra être accompagnée d'attestations de l'acheteur

B - Capacités professionnelles

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

L'acheteur n'exige pas la fourniture des documents demandés s'ils ont déjà été transmis lors d'une précédente consultation.

Marché non réservé.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

PROCÉDURES

Type de procédure : Procédure adaptée

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier : Non

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 10/11/2023 à 12 h 00 heure de Saint-Pierre et Miquelon

Délai minimum de validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : DTAM-SAMP- MIMOSA-2023

Autres informations :

* Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;

* Unité monétaire utilisée, l'euro ;

* Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R.2142-15 à R.2142-18 du CCP sont éliminées ;

* A titre indicatif, les prestations commenceront vers avril 2024 pour une durée de 3 mois ;

* Il ne s'agit pas d'un marché à caractère périodique ;

* Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires ;

Modalités d'ouverture des offres

* Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

* L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

* Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

- * L'heure de remise des candidatures et des offres est l'heure locale de l'adresse du pouvoir adjudicateur
- * Le mode de transmission des offres retenu est l'échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les offres transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.
- * Les offres transmises par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.marches-publics.gouv.fr>) sous la référence publique "DTAM-SAMP-MIMOSA-2023", le seront suivant les modalités précisées dans le règlement de la consultation.

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de St Pierre et Miquelon
Place Lieutenant Colonel Pigeaud
97500 Ville : SAINT PIERRE
Téléphone : 0508411030 Télécopieur : 0508412712
Courriel : courrier@spm975.gouv.fr
Adresse Internet (URL) : <http://saint-pierre-et-miquelon.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- * Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;
- * Référé Contractuel : 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative)
- * Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;
- * Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

Organe chargé des procédures de médiation :

COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE MARCHÉS PUBLICS DE PARIS
5 Rue Leblanc 75911 PARIS Cedex 15
Téléphone : 01.82.52.42.67 – Télécopieur : 01.82.52.42.95
Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 13/10/2023